

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°764.88/2022

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à 19 heures, le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 07 décembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, M. Freddy DELVAL, Mme Isabelle TAILLEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, **Adjoint** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Christelle DUPRIEZ, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Johanne MASCLÉT (*procuration à Mme Isabelle TAILLEZ du 13 décembre 2022*) M. Dimitri WIIDEZ (*procuration à M. Jean-Claude DESMENEZ du 13 décembre 2022*) **Adjoint**, Mme Christiane DUMONT (*procuration à Mme Claudine BEDENIK du 13 décembre 2022*), M. Patrick DUBREUCQ (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 13 décembre 2022*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Patrick ALLARD du 09 décembre 2022*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Christophe DUMONT du 13 décembre 2022*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à M. Jean-François JOOS le 13 décembre 2022*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Pascal DAMBRIN du 09 décembre 2022*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à Mme Stéphanie CARAMOUR du 13 décembre 2022*), M. Rémi KRZYKALA (*procuration à Mme Christelle DUPRIEZ du 13 décembre 2022*), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : M. Jean-Bernard FENET, **Conseiller municipal**.

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale**.

SECRÉTAIRE : Mme Christelle DUPRIEZ

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2022.

IV/ AFFAIRES FINANCIÈRES

APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29, L.2316-1 et R.2313-3,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-63 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs tel qu'il ressort de l'état annexé du budget primitif 2023,

Vu l'avis de la Commission vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activités économiques,

Considérant que dans le cadre du vote des crédits au titre du budget primitif, le Conseil municipal est appelé à approuver le tableau des effectifs du personnel communal ;

Considérant que le tableau des effectifs figure en annexe des documents budgétaires du présent dossier ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe au budget primitif 2023.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département et, de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 13 décembre 2022

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 15 DEC. 2022
Et de la publication le 15 DEC. 2022
Fait à Sin-le-Noble, le 15 DEC. 2022

Le Maire

Christophe DUMONT